



## GRANDES CULTURES iBiO

Chambres d'agriculture d'Occitanie



FEVRIER 2024

Ce premier bulletin 2024 va aborder les cultures de niche réalisables en bio, l'ouverture de l'appel à projet "Favoriser une biodiversité florale pérenne pour les pollinisateurs" par le Fonds de Sauvegarde des Abeilles ainsi que les prochains événements départementaux.

### Quelles cultures de niche implanter en 2024 ?

Face aux contraintes climatiques et à l'état des stocks de graines bio en France à ce jour, chaque producteur doit mettre en place sa propre stratégie d'assolement, tout en veillant à un bon équilibre agronomique : tour d'horizon pour 2024 avec l'exemple du Gers.

#### ▪ Les cultures d'hiver toujours en seconde position dans les fermes du Gers

Cet automne, pour éviter des ventes 2024 proches du prix du blé conventionnel, voire des déclassements, les céréaliers bio ne se sont pressés pour semer les blés à la Toussaint 2023, d'autant que le climat les en a empêché. Ainsi à peine 60% de la surface de blé et mélange blé - fève bio est mise en place au 1er février.

En effet, malgré des rendements 2023 dans la moyenne décennale, l'absence significative de contrats tripartites ou pluriannuels a fait subir un trou d'air commercial à la quasi-totalité des céréaliers bio du sud-ouest. Pour les blés fourragers bio, le prix départ ferme reste inférieur à 250 euros/tonne, soit une dégradation de prix la plus forte depuis 20 ans. Les blés de niche concernent les blés protéinés à partir de 12% voire 12,5% à des prix au-dessus de 300 euros/tonne (soit le niveau de l'année 2004-2005).

Ce marasme céréalier bio est la résultante de plusieurs facteurs : la pandémie du Covid dès 2020, la saturation du marché intérieur bio (fait nouveau) dès 2021, la guerre en Ukraine en 2022 ayant entraîné une hausse du prix de l'énergie, une inflation galopante et des exportations agricoles vers l'Europe, entraînant baisse du pouvoir d'achat et de la consommation alimentaire y compris bio.

Malgré une récolte abondante en 2023, le maïs bio a vu son prix divisé par deux à 240 €/T départ ferme, concurrencé par les importants stocks de blé tendre en septembre 2023 (140 000 tonnes, pour 410 000 T produites). Les autres céréales à paille ne s'en tirent pas mieux, orge et triticales restant sous la barre des 200€/T.

Les marchés d'export concernent surtout le blé fourrager, donc moins rémunérateur. Alors quelles solutions reste-t-il ?

## ▪ L'heure des cultures de printemps est arrivée

Avec plus de 340 mm de pluie sur Auch d'octobre à mi-janvier, il n'y a eu quasiment aucune fenêtre permettant de revenir dans les champs. Début février l'opportunité de semer s'est présentée après trois semaines sans pluie, et presque sans soleil :

- **des céréales de printemps**, qui doivent au préalable disposer d'un contrat avec son OS, y compris sur les blés. Dans ce cas, possibilité de semer les variétés TOGANO et VALBUENA, les plus adaptées par leur cycle biologique, variétés à protéines demandées par les opérateurs aval
- avoine de floconnerie et orges de brasserie ne disposent plus d'ouvertures commerciales. Donc l'assurance de débouchés est un préalable incontournable avant de semer
- **des légumes secs et du lin oléagineux** à contractualiser également avec les organismes stockeurs de l'aval, car les marchés ne sont pas extensibles : pois chiches-lentilles associées ou en pur et lin de printemps

## ▪ Le pois chiche

Cette culture méditerranéenne ne supporte ni les sols engorgés et humides, ni les longues périodes de pluie. Les années passées ont prouvé ses limites à l'ouest du Gers et en sol trop frais ; il est important de choisir les parcelles pour le positionner le plus favorablement.

Avec des rendements moyens plus stables qu'en lentille, un prix de marché revenu autour de 1000€/T, il est l'alternative en sol argilo calcaire, au blé non semé, mais aussi au soja malmené par pyrales et punaises.

Deux variétés dominent dans le Gers TWIST et FLAMENCO (à petit grains). Les densités de semis sont supérieures à celles du soja (plus de 55 grains par m<sup>2</sup> au semoir mono graine en général). Le matériel de semis et de binage est commun au soja et tournesol, pour en faciliter l'entretien.

La récolte débute à partir du 10 juillet pour les semis de février.

La matrice de gain ci-après présente les résultats économiques en fonction du rendement (source Chambre Agriculture AURA) :



## Matrice de gain pois chiche

Pois Chiche Bio en filière	Prix indicatif des graines de pois chiche €/t	Marges semi nettes €/ha* = marge brute-travaux									
		Rendements (q/ha)									
		4	6	8	10	12	14	16	18	20	22
Projection prix 2023	900 €	-263 €	-92 €	97 €	277 €	457 €	637 €	<b>817 €</b>	997 €	1 177 €	1 357 €
	1 100 €	-183 €	37 €	257 €	477 €	697 €	917 €	<b>1 137 €</b>	1 357 €	1 577 €	1 797 €
	1 300 €	-103 €	157 €	417 €	677 €	937 €	1 197 €	1 457 €	1 717 €	1 977 €	2 237 €

travaux +semis+ dm	193,00 €
semences récolte	430,00 €
<b>charges sauf structure</b>	<b>623,00 €</b>

### La lentille

## Les types et variétés principales



Verte (Anicia) AgriObtentions 1966	Blonde (Flora) AgriObtentions 2002	Corail (Rosana) AgriObtentions 2003	Noire (Belouga) Lentille fourragère
AOC (lentille verte du Puy) IGP et Label Rouge (lentille verte du Berry)	Lentille blonde de St Flour		

Cette culture des régions tempérées accepte les sols frais, mais craint la concurrence des adventices. Au moins quatre couleurs de graines se rencontrent dans les contrats, mais la verte reste la plus produite : la blonde ne peut se faire qu'en pur, elle reste la lentille la plus importée.

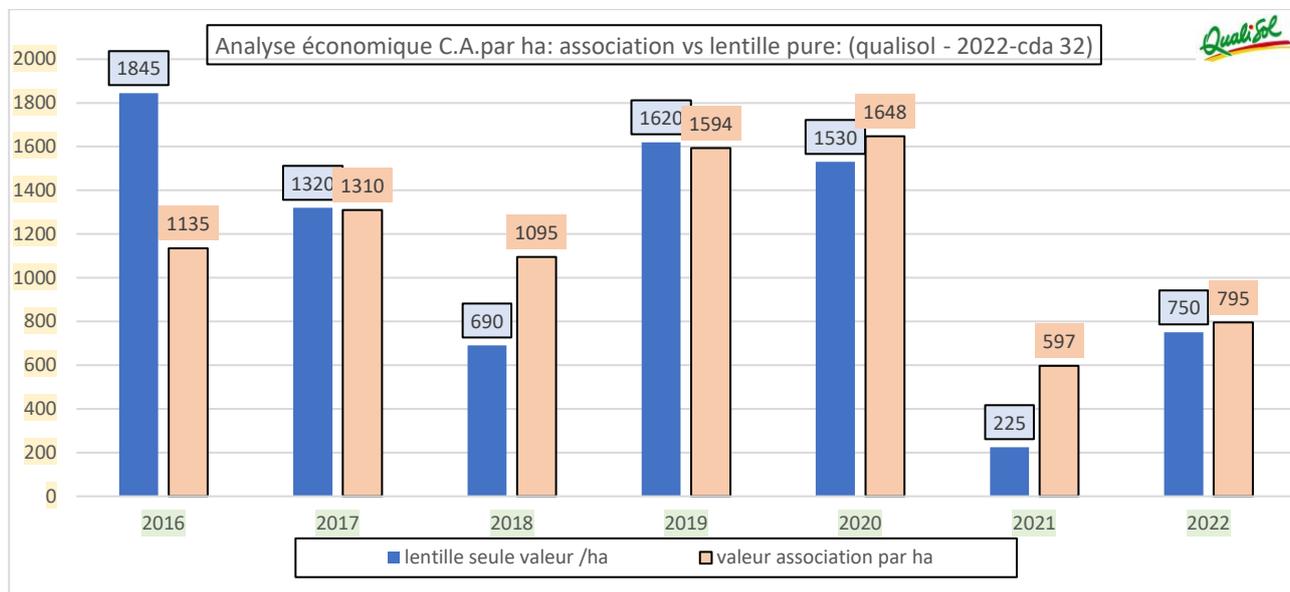
Sa récolte au ras du sol en culture pure, nécessite l'absence de pierres, ou pour le moins un passage de rouleau près des désherbages mécaniques. Deux modes de conduite sont possibles : en pur ou en culture associée.

Le mode de conduite en pur est le plus risqué (orages, vents, grêle et fortes pluies) vis-à-vis de la récolte.

Le mode de conduite associé à une céréale se développe avec des contrats auprès d'organismes stockeurs comme QUALISOL (blé -lentille), VAL DE GASCOGNE (orge - lentille) par exemple. La

densité de lentille ne change pas : 90 à 110kg/ha, le blé ou l'orge se sème de 20 à 35 kg/ha en mélange.

Les comparaisons des 2 conduites dans le tableau ci-dessous font apparaitre des résultats économiques équivalents, mais une sécurisation meilleure de la récolte avec le mode lentille associée.



La valeur de la lentille commercialisable en 2024 se situe sur des contrats entre 1300 et 1800 € par T selon les couleurs de graines.

## Matrices de gain lentille bio/ AURA

Lentilles Bio en filière	Prix indicatif des graines de lentille €/t	Marges semi nettes €/ha**								
		Rendement commercialisable (q/ha)								
		2	4	6	8	10	12	14	16	18
Projection prix 2023	1 300 €	-228 €	32 €	292 €	552 €	812 €	1 072 €	1 332 €	1 592 €	1 852 €
	1 500 €	-188 €	112 €	412 €	712 €	1 012 €	1 312 €	1 612 €	1 912 €	2 212 €
	1 700 €	-148 €	192 €	532 €	872 €	1 212 €	1 552 €	1 892 €	2 232 €	2 572 €
	1 900 €	-108 €	272 €	652 €	1 032 €	1 412 €	1 792 €	2 172 €	2 552 €	2 932 €

mécanisation: travaux +semis+ dm	143,00 €
c opérationnelle :semence recolte	348,00 €
<b>charges sauf structure</b>	<b>488,00 €</b>

## ▪ Lin oléagineux de printemps



Cultivé en hiver en conventionnel, sa culture en bio impose de le semer au printemps, en raison de sa faible concurrence sur les adventices. Cette culture accepte tous les types de sols y compris les limons à condition qu'ils soient structurés pour éviter l'asphyxie.

Comme pour le tournesol, cette culture nécessite un accompagnement en fertilisants (azote et zinc).

La graine de faible PMG est semée en surface, à la dose de 60 à 75 kg par ha au semoir combiné, à faible profondeur. Cette culture est très sensible aux semelles de travail du sol : en conséquence elle sera mise en place en dernier,

après les pois chiches et lentilles.

Son niveau de prix s'est stabilisé en 2024 avec des contrats entre 1200 et 1350 €/T, la matrice ci-dessous présente les résultats économiques en fonction du rendement.

Matrice de gain lin bio										
Lentilles Bio en filière	Prix indicatif des graines de lin €/t	Marges semi nettes €/ha**								
		Rendement commercialisable (q/ha)								
		4	6	8	10	12	14	16	18	
Projection prix 2023	1 000 €	-135 €	65 €	265 €	465 €	665 €	865 €	1 065 €	1 265 €	
	1 100 €	-95 €	125 €	345 €	565 €	785 €	1 005 €	1 225 €	1 445 €	
	1 200 €	-55 €	185 €	425 €	665 €	905 €	1 145 €	1 385 €	1 625 €	
	1 300 €	-15 €	245 €	505 €	765 €	1 025 €	1 285 €	1 545 €	1 805 €	
		semences-récolte								392
		travaux								143
		total charges								535



Auteur : Jean ARINO, Chambre d'Agriculture du Gers

# Fonds de Sauvegarde des Abeilles

---



Fondé en 2018, le Fonds de Sauvegarde des Abeilles a ouvert un appel à projets pour les zones mellifères, portés par des agriculteurs pour améliorer la santé des abeilles, diminuer leur mortalité et ainsi préserver notre écosystème.

Les projets financés doivent durer au minimum 2 ans (poche de 500€) ou au minimum 3 ans (poche de 1 000€)

RDV sur le site pour retrouver toutes les informations et le formulaire de candidature : <https://fsab.fr/>  
Envoi des dossiers jusqu'au 29 février.

## Focus arrêt certification bio

---

Attention, en cas d'arrêt de la certification bio sur vos parcelles, il faut tenir compte des engagements relatifs aux aides bio qui y sont attachés. La durée varie selon le type d'aide. Par exemple, si vos parcelles ont été engagées en conversion bio en 2019, l'engagement doit être respecté jusqu'au 14 mai 2024.

***Votre conseiller bio est à votre écoute pour vous aider à faire le bon choix pour votre exploitation. Contactez-le.***

## AGENDA

---

### **Gers :**

- 12 mars 2024 à Taybosc : Formation « Diagnostiquer la fertilité des sols grâce aux plantes bio-indicatrices en grandes cultures bio » » [Tract F°Plantes Bioindicatrices GC Bio 12 Mars 2024.pdf](#)
- Journée Technique & Filière sur le blé bio fin mars
- Journée Technique & Filière sur les légumes secs bio fin avril

### **Tarn-et-Garonne :**

- 12 mars 2024 à 14h à Montauban : réunion d'échanges et d'informations « Agriculture Biologique : quelles stratégies pour nos exploitations céréalières ? » » [Montauban](#)

## **Tarn :**

- 12 mars 2024 : Formation « Désherbage mécanique en grandes cultures » » [Désherbage mécanique](#)
- 19 mars à Albi : journée stratégie bio « Agir pour reBondir face à la crise » » [Journée bio](#)
- 16 mai à Lavaur : Formation « Reconnaissance des adventices en grandes cultures » » [Reconnaissance adventices](#)

**28 mars : Journée Proléobio à Agen (47)** organisée par les Chambres d'Agriculture, Terres Inovia et l'ITAB

**PROLEOBIO**

Le rendez-vous autour de  
l'Agriculture Biologique

28  
mars

Le 28 mars 2024  
sur la journée

Agen (47)

Un événement en partenariat avec

Terres Inovia  
l'agronomie en mouvement

itab  
l'Institut de l'Agriculture  
et de l'alimentation biologiques

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

*Proleobio est un groupe de travail national sur la production des oléagineux et protéagineux en agriculture biologique.*

## > VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

### ▪ Chambre d'agriculture 09

Marie GOLBA DELECOURT – 06 42 67 90 19  
[marie.golbadelecourt@ariege.chambagri.fr](mailto:marie.golbadelecourt@ariege.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 11

Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62  
[antoine.auverlot@aude.chambagri.fr](mailto:antoine.auverlot@aude.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 12

Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38  
[catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr](mailto:catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 30

Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37  
[thierry.pianetti@gard.chambagri.fr](mailto:thierry.pianetti@gard.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 31

Tara HOPKINS – 06 45 34 10 50  
[tara.HOPKINS@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:tara.HOPKINS@haute-garonne.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 32

Yves VIVES – 05 62 61 77 13  
[yves.vives@gers.chambagri.fr](mailto:yves.vives@gers.chambagri.fr)  
Jean ARINO - 05 62 61 77 50 / 06 80 66 86 89  
[j.arino@gers.chambagri.fr](mailto:j.arino@gers.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 34

Rémy KULAGOWSKI – 06 17 32 40 61  
[remy.kulagowski@herault.chambagri.fr](mailto:remy.kulagowski@herault.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 46

Georgia SAUNDERS – 06 49 29 62 11  
[g.saunders@lot.chambagri.fr](mailto:g.saunders@lot.chambagri.fr)  
Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20  
[v.audouit@lot.chambagri.fr](mailto:v.audouit@lot.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 65

Marie-Laure BAILHE - 06 07 347337  
[ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr](mailto:ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 81

Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56  
[m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83  
[s.camazon@tarn.chambagri.fr](mailto:s.camazon@tarn.chambagri.fr)

### ▪ Chambre d'agriculture 82

Ingrid BARRIER - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09  
[ingrid.barrier@agri82.fr](mailto:ingrid.barrier@agri82.fr)  
Anne-Charlotte PENAS – 06 42 70 29 25  
[ac.penas@agri82.fr](mailto:ac.penas@agri82.fr)

### Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - [agri82.chambre-agriculture.fr](http://agri82.chambre-agriculture.fr)



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France (APCA). Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupama d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Tarn-et-Garonne et par l'État au travers du Casdar. Toutes interventions sur la culture sont réalisées selon les bonnes pratiques agricoles et sous la responsabilité de l'exploitant. Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.

